



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Abdelaziz LALMI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Hervé MARTIN à Patrick FLOQUET ;
Albert BLONDEL à François ROSE ;
Patricia EGASSE à Elvire TENO ;
Bernard NARBONI à Jean-Luc LEROY ;
Laurent POULOT à Jennifer BONINO ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Jean-Pierre YETNA est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Avec le concours de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, le secteur dit des « Trois Cornets » classé en zone UI, à vocation économique, au Plan Local d'Urbanisme (PLU), fait l'objet d'un programme d'aménagement économique réalisé en plusieurs tranches par la société SPIRIT entreprises.

Il est à noter que la commune de Montmagny a déjà vendu deux parcelles AC 663 et AC 666 dans le cadre de la première tranche pour un montant de 158 460 euros. La première tranche est actuellement en cours de réalisation et est d'ores et déjà commercialisée, signe de l'attractivité du territoire communal.

La société SPIRIT entreprises prévoit de compléter la première tranche par la réalisation d'un bâtiment mixte (bureaux et activités) sur 1 800 m² environ de surface de plancher et pour cela elle a besoin d'acquérir deux parcelles appartenant à la commune, à savoir les parcelles cadastrées AC660 (388 m²) et AC661 (110 m²) pour une contenance totale de 498 m².

La direction de l'Urbanisme a sollicité l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle d'évaluation domaniale de Cergy - en date du 12 octobre 2022, qui a validé le prix de cession du terrain à 95€ HT/m² soit un montant total de 47 310 € HT.

Les deux parcelles proposées à la vente sont actuellement classées au PLU en zone UI et UGb. Elles sont actuellement en friche et représentent une charge d'entretien pour la collectivité.

La programmation proposée combinant bureaux et activités répond aux objectifs de création d'emplois et à l'implantation d'entreprises nouvelles sur le territoire communal.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- ✚ De céder au prix de 47 310 € HT à la société SPIRIT entreprises, domiciliée au 68 rue de Villiers à LEVALLOIS PERRET (92300), ou toute société s'y substituant, deux terrains, situés à Montmagny cadastrés AC 660 et AC 661 et d'une contenance totale de 498 m² ;
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique à venir, ainsi que les pièces y afférentes ;
- ✚ De charger Maître François SANSOT dont le siège de l'étude est au 11 rue de Jaigny à Montmorency (95160) d'établir l'acte de vente. Etant précisé que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 décembre 2006, modifié le 20 décembre 2007, mis en révision le 3 juillet 2008, modifié les 5 novembre 2009, 28 juin 2012, 28 février 2013, mis en révision simplifiée le 28 novembre 2013, modifié les 13 décembre 2018 et 16 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté en date du 01/08/2022 prescrivant la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis n° 10148988, établi par la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle d'évaluation domaniale de Cergy en date du 12 octobre 2022 validant le prix de cession du terrain à 95€ HT/m² de terrain ;

Considérant qu'avec le concours de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, le secteur dit des « Trois Cornets » classé en zone à vocation économique au Plan Local d'Urbanisme (PLU) fait l'objet d'un programme d'aménagement économique réalisé en plusieurs tranches par la société SPIRIT entreprises ;

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20221215-DL2022-1512-095-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Considérant que la première tranche est actuellement en cours de réalisation et est d'ores et déjà commercialisée, signe de l'attractivité du territoire communal de Montmagny ;

Considérant qu'il est convenu de compléter la première tranche par la réalisation d'un bâtiment mixte (bureaux et activités) sur 1 800 m² environ de surface de plancher ;

Considérant que la seconde tranche se développe notamment sur deux parcelles appartenant à la commune, à savoir les parcelles cadastrées AC660 (388 m²) et AC661 (110 m²) pour une contenance totale de 498 m² ;

Considérant que c'est dans ce sens que la société SPIRIT entreprises a adressé une offre d'achat en date du 4 août 2022, portant sur la réalisation d'un ensemble immobilier d'activités et de bureaux d'environ 1 800 m² de surface de plancher nécessitant notamment l'acquisition des parcelles communales cadastrées AC 660 et AC 661 ;

Considérant que ces parcelles sont actuellement classées au PLU en zone UI et UGb ;

Considérant que ces parcelles actuellement en friche constituent une charge d'entretien pour la collectivité ;

Considérant que la programmation proposée combinant bureaux et activités répond aux objectifs de création d'emplois et à l'implantation d'entreprises nouvelles sur le territoire communal ;

Considérant que le prix de cession est fixé à 47 310 € HT et est conforme à l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle d'évaluation domaniale de Cergy ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur François ROSE ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 28 voix POUR et 1 CONTRE (Franck CAPMARTY).

- ✚ **DÉCIDE** de céder au prix de 47 310 € HT à la société SPIRIT entreprises, domiciliée au 68 rue de Villiers à LEVALLOIS PERRET (92300), ou toute société s'y substituant, deux terrains, situés à Montmagny cadastrés AC 660 et AC 661 et d'une contenance totale de 498 m² ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique à venir, ainsi que les pièces y afférentes ;
- ✚ **CHARGE** Maître François SANSOT dont le siège de l'étude est au 11 rue de Jaigny à Montmorency (95160) d'établir l'acte de vente. Etant précisé que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;
- ✚ **PREND ACTE** que la recette correspondante sera inscrite au budget de la commune ;
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	19 DEC. 2022
Publié le.....	19 DEC. 2022
Notifié le.....	19 DEC. 2022
Montmagny, le.....	19 DEC. 2022
Le Maire Patrick FLOQUET	



Fait à Montmagny, le 15 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20221215-DL2022-1512-095-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Acte à classer

DL2022-1512-095

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-19T11-03-33 00 (MI242033842)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20221215-DL2022-1512-095-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CESSION DES PARCELLES AC 660 ET AC 661 A LA SOCIETE SPIRIT ENTREPRISES

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Acte : [DL2022-1512-095 Cession parcelles AC660 et AC661.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2022-1512-095_ANNEXE_Cession AC660-661 SPIRIT ENTREPRISE.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/22 à 09:44

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 19/12/22 à 09:44

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 19/12/22 à 10:35

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 19/12/22 à 11:03

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 19/12/22 à 11:10